

DEJEPS - Athlétisme

Athlétisme et disciplines associées

CREPS
W.A.T.T.I.G.N.I.E.S.
Hauts-de-France



o Le métier

Le titulaire du DEJEPS est autonome dans son activité. Dans l'exercice de ses missions, il peut entraîner de manière polyvalente, assurer des fonctions de coordonnateur d'entraînement ainsi que des responsabilités techniques au sein des clubs, comités départementaux ou ligues.

o Lieux d'exercice

Il exerce en priorité son activité dans les clubs affiliés de la FFA ou comités départementaux ou ligues ; il peut être amené à intervenir dans le cadre de la fonction publique territoriale ou d'Etat ou bien encore au titre de travailleur indépendant. Il peut, aussi, travailler auprès de plusieurs employeurs.

o Conditions d'accès à la formation

- Etre âgé de 18 ans au moins
- Etre titulaire de l'attestation de formation aux premiers secours civiques de niveau 1 (PSC1)
- Produire un certificat médical de non contre-indication à la pratique et l'encadrement de l'athlétisme datant de moins de trois mois
- Satisfaire aux exigences préalables à l'entrée en formation



o Contenu et déroulement

530 h en centre de formation et 670 h de mise en situation dans le cadre de l'alternance.
Durée de la formation : 13 mois.

INFORMATIONS PRATIQUES

o Exigences préalables à l'entrée en formation (VEP)

- Conduite d'une séance d'initiation de 30 minutes suivie d'un entretien de 20 minutes (Public type Ecole d'athlétisme)
- Démonstration d'un geste technique, suivi d'un entretien de 20 minutes, dans trois disciplines au choix, issues chacune d'un groupe de spécialités différent : sauts, lancers, courses de vitesse et de haies, courses de demi-fond, fond et marche.

o Epreuves de sélection

- Epreuve écrite de prise de notes à partir d'un texte lu portant sur l'activité athlétisme et réponse à des questions fermées et ouvertes
- Entretien de motivation
- Epreuve de démonstrations techniques dans 3 disciplines issues chacune d'un groupe de spécialités différent, suivie par la réalisation de 2 exercices ou situations choisis par le candidat
- Epreuve pédagogique d'encadrement, portant sur un thème et un public proposés par le centre de formation

o Contacts

Renseignements administratifs

formation@creps-wattignies.sports.gouv.fr

Renseignements pédagogiques

frederic.sacco@creps-wattignies.sports.gouv.fr



o Modalités d'inscription

- Le dossier d'inscription peut être téléchargé après remplissage du formulaire de préinscription sur le site internet du CREPS.
- Ce dossier à imprimer est à compléter et à accompagner des pièces requises. Il doit être retourné au CREPS de Wattignies par voie postale avant la date limite indiquée.



o Tarif et financement

Tarif sur demande de devis personnalisé

formation@creps-wattignies.sports.gouv.fr



LE PROJET « DÉVELOPPEMENT DE L'APPRENTISSAGE » EST COFINANCÉ PAR L'UNION EUROPÉENNE, L'EUROPE S'ENGAGE EN FRANCE AVEC LE FONDS SOCIAL EUROPÉEN.

